

FLASH INFO

[MARS 2026]

Ouvriers de l'Etat

- Avancement 2026
- Cartographie des CAPSO
- L'UNSA exigeante



Avancement de groupes 2026

• Le maintien des taux 2025 n'empêchera pas une diminution du nombre d'avancements due à une sociologie en décroissance.

1 – L'arrêté du 3 février 2026 fixe au titre de l'année 2026, à **22% le taux d'avancement d'échelons au choix applicable aux personnels à statut ouvrier** du ministère des armées et des anciens combattants.

Pour rappel UNSA : l'agent ouvrier de l'Etat dispose d'une échelle de rémunération composée de 9 échelons par groupe. Peuvent prétendre à un avancement d'échelon au choix dans la limite de 22% des agents éligibles :

- ▶ Les ouvriers disposant de 1 an d'ancienneté d'échelon jusqu'au 4ème échelon
- ▶ Les ouvriers disposant de 2 ans d'ancienneté d'échelon du 5ème au 8ème échelon
- ▶ Les ouvriers disposant de 3 ans d'ancienneté d'échelon pour l'accès au 9ème échelon

2 – L'arrêté du 18 février 2026 fixe **pour la seule année 2026**, les taux d'avancement de groupes des personnels à statut ouvrier du ministère des armées et des anciens combattants.

- ▶ Accès au groupe VII : 14% (Ces 14% vont générer 211 avancements en groupe 7)
- ▶ Accès à la HCA : 11%
- ▶ Accès au HG : 11%
- ▶ Accès à la HCB : 10%
- ▶ Accès à la HGN : 10%
- ▶ Accès à la HCC ouvriers : 9%
- ▶ Accès à la HCC Chefs d'équipe : 8%
- ▶ Accès TSO T5 et T5 bis : 14%
- ▶ Accès TSO T6, T6 bis et T7 : 11%

Si en 2025, le taux de passage en groupe VII a pu connaître une progression de 14% à 22%, il conviendra pour l'UNSA que la DRHMD réédite cette mesure en 2026, dans le cadre de la fidélisation des compétences.

Projet de cartographie des Commissions d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier pour le mandat 2027-2030

• Les CAPSO échappent au châtiment des ordonnances « Macron » instaurant la loi punitive du 6 août 2019 pour l'avancement des quelques 10 000 agents OE et leurs élus.

Si les CAPSO échappent « encore » à la toise de la loi du 6 août 2019 retirant la compétence « Avancement » des commissions paritaires et c'est un élément positif pour l'UNSA et les élus en CAPSO, il n'en demeure pas moins vrai que la sociologie de cette population connaît une érosion manifeste. En ayant perdu quelques 2500 agents sur l'actuelle mandature, l'étroitesse du plan de recrutements annuels, reste très loin de compenser les départs naturels de cette population. Avec quelques 10 000 agents seulement, la cartographie des 17 CAPSO actuelles, devrait évoluer vers celle déjà évoquée en 2022, à savoir 10 CAPSO dont le projet sera présenté au Comité Social Ministériel le 26 mars prochain.

- ▶ 1 CAPSO CMG de Saint-Germain-en-Laye / 1164 OE / 12 élus
- ▶ 1 CAPSO CMG Rennes / 1389 OE / 14 élus
- ▶ 1 CAPSO CMG Metz / 1553 OE / 15 élus
- ▶ 1 CAPSO CMG Toulon / 1353 OE / 14 élus
- ▶ 1 CAPSO CMG Lyon / 730 OE / 8 élus
- ▶ 1 CAPSO CMG Bordeaux / 1200 OE / 12 élus
- ▶ 1 CAPSO « Employeur » Terre au CMG Rennes / 815 OE / 10 élus
- ▶ 1 CAPSO « d'établissement » AIA Clermont-Fd / 744 OE / 8 élus
- ▶ 1 CAPSO « d'établissement » AIA Cuers / 609 OE / 8 élus
- ▶ 1 CAPSO « d'établissement » AIA Bordeaux / 606 OE / 8 élus

CAPSO

Maintien ou création de 3 « petites » CAPSO :

- ▶ CEA Gramat
- ▶ ISAé-SUPAERO
- ▶ Polytechnique

L'UNSA Défense demande :

- Que toute les facilités et le temps nécessaires soient accordés aux élus des CAPSO pour faire leur travail au sein de ces CAPSO « NG ».
- La mise en place sans attendre d'un **taux d'avancement en groupe 7 à hauteur de 22% pour 2026**.
- La cohérence du **calcul de la prime de rendement sur l'échelon réellement détenu** et non plafonné au 5ème.
- Le **recrutement d'ouvriers de l'Etat permettant le remplacement nombre pour nombre** des départs en retraite.
- La **majoration des taux d'avancement pour tous et de la prime de rendement à hauteur de 22%**.
- La fin des abattements de zone.
- La création des échelons 10 à 12.
- L'accès au niveau TSO T6 à l'essai.
- Le rajout au recrutement de professions indispensables au soutien de Défense.
- Une réunion DRHMD pour mise en œuvre des formations qualifiantes.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS -
01 42 22 37 02

- ✉ federation@unsa-defense.org
- 🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr
- 🌐 www.unsa-defense.org
- 🐦 @UnsaDefense
- 📘 www.facebook.com/UNSADefense
- 📺 Unsa defense diffusion